

Torah	תורה	Deutéronome 21 : 10 à 25 : 19
Haftarah	הפטרה	Esaïe 54 : 1 à 10
		Luc 23 : 1 à 25
Brit 'Hadacha	הברית החדשה	1 Corinthiens 5 : 1 à 5 Marc 7 : 24 à 37

## Deutéronome

21 : 10 Quand tu seras allé à la guerre contre tes ennemis, et que l'Éternel ton Dieu les aura livrés entre tes mains et que tu en auras emmené des prisonniers ;

21 : 11 Si tu vois entre les prisonniers quelque belle femme, et qu'ayant conçu pour elle de l'affection, tu veuilles la prendre pour ta femme ;

21 : 12 Alors tu la mèneras en ta maison, et elle rasera sa tête, et fera ses ongles :

21 : 13 Et elle ôtera de dessus soi les habits qu'elle portait lorsqu'elle a été faite prisonnière : et elle demeurera en ta maison, et pleurera son père et sa mère un mois durant ; puis tu viendras vers elle, et tu seras son mari, et elle sera ta femme.

21 : 14 S'il arrive qu'elle ne te plaise plus, tu la renverras selon sa volonté, mais tu ne la pourras point vendre pour de l'argent, ni en faire aucun trafic, parce que tu l'auras humiliée.

21 : 15 Quand un homme aura deux femmes, l'une aimée, et l'autre haïe, et qu'elles lui auront enfanté des enfants, tant celle qui est aimée, que celle qui est haïe, et que le fils aîné soit de celle qui est haïe ;

21 : 16 Lorsque le jour viendra qu'il partagera à ses enfants ce qu'il aura, alors il ne pourra pas faire aîné le fils de celle qui est aimée, devant le fils de celle qui est haïe, lequel est né le premier.

21 : 17 Mais il reconnaîtra le fils de celle qui est haïe pour son premier-né, en lui donnant la portion de deux, de tout ce qui se trouvera lui appartenir : car il est le commencement de sa vigueur : le droit d'aînesse lui appartient.

21 : 18 Quand un homme aura un enfant pervers et rebelle, n'obéissant point à la voix de son père, ni à la voix de sa mère, et qu'ils l'auront châtié, et que nonobstant cela il ne les écoute point ;

21 : 19 Alors le père et la mère le prendront, et le mèneront aux Anciens de sa ville, et à la porte de son lieu :

21 : 20 Et ils diront aux Anciens de sa ville : C'est ici notre fils qui est pervers et rebelle, il n'obéit point à notre voix, il est gourmand et ivrogne.

21 : 21 Et tous les gens de la ville le lapideront, et il mourra ; et ainsi tu ôteras le méchant du milieu de toi, afin que tout Israël l'entende, et qu'il craigne.

21 : 22 Quand un homme aura commis quelque péché digne de mort, et qu'on le fera mourir, et que tu le pendras à un bois,

21 : 23 Son corps mort ne demeurera point la nuit sur le bois, mais tu ne manqueras point de l'ensevelir le même jour, car celui qui est pendu est malédiction de Dieu ; c'est pourquoi tu ne souilleras point la terre que l'Éternel ton Dieu te donne en héritage.

22 : 1 Quand tu verras le boeuf ou la brebis ou la chèvre de ton frère égarés, tu ne te cacheras point d'eux ; et tu ne manqueras point de les ramener à ton frère.

22 : 2 Que si ton frère ne demeure point près de toi, ou que tu ne le connaisses point, tu les retireras même dans ta maison, et ils seront avec toi, jusqu'à ce que ton frère les cherche, et alors tu les lui rendras.

22 : 3 Tu feras la même chose de son âne, et tu feras ainsi de son vêtement, et tu feras ainsi de toute chose que ton frère aura perdue, et que tu auras trouvée, ayant été égarée, tu ne t'en pourras pas cacher.

22 : 4 Si tu vois l'âne de ton frère, ou son boeuf tombés dans le chemin, tu ne te cacheras point d'eux, et tu ne manqueras point de les relever conjointement avec lui.

22 : 5 La femme ne portera point l'habit d'un homme, ni l'homme ne se vêtira point d'un habit de femme : car quiconque fait de telles choses est en abomination à l'Éternel ton Dieu.

22 : 6 Quand tu rencontreras dans un chemin, sur quelque arbre, ou sur la terre, un nid d'oiseau, ayant des petits ou des oeufs, et la mère couvant les petits ou les oeufs, tu ne prendras point la mère avec les petits ;

22 : 7 Mais tu ne manqueras point de laisser aller la mère, et tu prendras les petits pour toi ; afin que tu prospères, et que tu prolonges tes jours.

22 : 8 Quand tu bâtiras une maison neuve, tu feras des défenses tout autour de ton toit, afin que tu ne rendes point ta maison coupable de sang, si quelqu'un tombait de là.

22 : 9 Tu ne sèmeras point dans ta vigne diverses sortes de grains, de peur que le tout, savoir les grains que tu auras semés, et le rapport de ta vigne, ne soit souillé.

22 : 10 Tu ne laboureras point avec un âne et un boeuf accouplés ensemble.

22 : 11 Tu ne te vêtiras point d'un drap tissu de diverses matières, c'est-à-dire, de laine et de lin ensemble.

22 : 12 Tu te feras des bandes aux quatre pans de ta robe, de laquelle tu te couvres.

22 : 13 Quand quelqu'un aura pris une femme, et qu'après être venu vers elle, il la hâisse ;

22 : 14 Et qu'il lui impute quelque chose qui donne occasion de parler, en répandant contre elle quelque mauvais bruit, et disant : J'ai pris cette femme, et quand je me suis approché d'elle, je n'ai point trouvé en elle sa virginité.

22 : 15 Alors le père et la mère de la jeune fille prendront et produiront les marques de sa virginité devant les Anciens de la ville, à la porte.

22 : 16 Et le père de la jeune fille dira aux Anciens : J'ai donné ma fille à cet homme pour femme, et il l'a prise en haine.

22 : 17 Et voici, il lui a imposé une chose qui donne occasion de parler, disant : Je n'ai point trouvé que ta fille fût vierge : cependant voici les marques de la virginité de ma fille, et ils étendront le drap devant les Anciens de la ville.

22 : 18 Alors les Anciens de cette ville-là prendront le mari, et le châtieront.

22 : 19 Et parce qu'il aura répandu un mauvais bruit contre une vierge d'Israël, ils le condamneront à cent pièces d'argent, lesquelles ils donneront au père de la jeune fille : et elle sera pour femme à cet homme, et il ne la pourra pas renvoyer, tant qu'il vivra.

22 : 20 Mais si ce qu'il a dit, que la jeune fille ne se soit point trouvée vierge, est véritable ;

22 : 21 Alors ils feront sortir la jeune fille à la porte de la maison de son père, et les gens de sa ville l'assommeront de pierres, et elle mourra : car elle a commis une infamie en Israël, en paillardant dans la maison de son père ; et ainsi tu ôteras le mal du milieu de toi.

22 : 22 Quand un homme aura été trouvé couché avec une femme mariée, ils mourront tous deux, l'homme qui a couché avec la femme, et la femme aussi ; et tu ôteras le mal d'Israël.

22 : 23 Quand une jeune fille vierge sera fiancée à un homme, et que quelqu'un l'ayant trouvée dans la ville, aura couché avec elle ;

22 : 24 Vous les ferez sortir tous deux à la porte de la ville, et les assommerez de pierres, et ils mourront ; la jeune fille, parce qu'elle n'a point crié étant dans la ville ; et l'homme, parce qu'il a violé la femme de son prochain ; et tu ôteras le mal du milieu de toi.

22 : 25 Que si quelqu'un trouve aux champs une jeune fille fiancée, et que lui faisant violence, il couche avec elle, alors l'homme qui aura couché avec elle, mourra lui seul.

22 : 26 Mais tu ne feras rien à la jeune fille : la jeune fille n'a point commis en cela de péché digne de mort ; car il en est de ce cas comme si quelqu'un s'élevait contre son prochain, et lui ôtait la vie :

22 : 27 Parce que l'ayant trouvée aux champs, la jeune fille fiancée a crié, et personne ne l'a délivrée.

22 : 28 Quand quelqu'un trouvera une jeune fille vierge non fiancée, et la prendra, et couchera avec elle, et qu'ils soient trouvés sur le fait ;

22 : 29 L'homme qui aura couché avec elle, donnera au père de la jeune fille cinquante pièces d'argent, et elle lui sera pour femme, parce qu'il l'a humiliée : il ne la pourra point laisser, tant qu'il vivra.

22 : 30 Nul ne prendra la femme de son père, ni ne découvrira le pan de la robe de son père.

23 : 1 Celui qui est eunuque, soit pour avoir été froissé, soit pour avoir été taillé, n'entrera point dans l'assemblée de l'Éternel.

23 : 2 Le bâtard n'entrera point dans l'assemblée de l'Éternel, même sa dixième génération n'entrera point dans l'assemblée de l'Éternel.

23 : 3 Le Hammonite et le Moabite n'entreront point dans l'assemblée de l'Éternel : même leur dixième génération n'entrera point dans l'assemblée de l'Éternel à jamais :

23 : 4 Parce qu'ils ne sont point venus au-devant de vous avec du pain et de l'eau dans le chemin, lorsque vous sortiez d'Égypte ; et parce aussi qu'ils ont loué à prix d'argent contre vous, Balaam fils de Béhor, de la ville de Péthor en Mésopotamie, pour vous maudire.

23 : 5 Mais l'Éternel ton Dieu n'eut point à gré d'écouter Balaam, mais l'Éternel ton Dieu convertit la malédiction en bénédiction ; parce que l'Éternel ton Dieu t'aime.

23 : 6 Tu ne chercheras jamais, tant que tu vivras, leur paix, ni leur bien.

23 : 7 Tu n'auras point en abomination l'Iduméen, car il est ton frère ; tu n'auras point en abomination l'Égyptien, car tu as été étranger en son pays.

23 : 8 Les enfants qui leur naîtront en la troisième génération, entreront dans l'assemblée de l'Éternel.

23 : 9 Quand tu marcheras en armes contre tes ennemis, garde-toi de toute chose mauvaise.

23 : 10 S'il y a quelqu'un d'entre vous qui ne soit point net, pour quelque accident qui lui soit arrivé de nuit, alors il sortira du camp, et n'entrera point dans le camp :

23 : 11 Et sur le soir il se lavera d'eau, et sitôt que le soleil sera couché, il rentrera dans le camp.

23 : 12 Tu auras quelque endroit hors du camp, et tu sortiras là dehors ;

23 : 13 Et tu auras un pic entre tes ustensiles ; et quand tu voudras t'asseoir dehors, tu creuseras avec ce pic, puis tu t'en retourneras après avoir couvert ce qui sera sorti de toi.

23 : 14 Car l'Éternel ton Dieu marche au milieu de ton camp pour te délivrer, et pour livrer tes ennemis devant toi : que tout ton camp donc soit saint, afin qu'il ne voie en toi aucune impureté, et qu'il ne se détourne de toi.

23 : 15 Tu ne livreras point à son maître le serviteur qui se sera sauvé chez toi d'avec son maître :

23 : 16 Mais il demeurera avec toi au milieu de toi, dans le lieu qu'il aura choisi en l'une de tes villes, là où bon lui semblera : tu ne le molesteras point.

23 : 17 Qu'il n'y ait point entre les filles d'Israël aucune prostituée, ni entre les fils d'Israël aucun prostitué à paillardise.

23 : 18 Tu n'apporteras point dans la maison de l'Éternel ton Dieu pour aucun vœu, le salaire d'une paillardise, ni le prix d'un chien ; car ces deux choses sont en abomination devant l'Éternel ton Dieu.

23 : 19 Tu ne prêteras point à usure à ton frère, soit à usure d'argent, soit à usure de vivres, soit à usure de quelque autre chose que ce soit qu'on prête à usure.

23 : 20 Tu prêteras bien à usure à l'étranger, mais tu ne prêteras point à usure à ton frère ; afin que l'Éternel ton Dieu te bénisse en tout ce à quoi tu mettras la main, dans le pays où tu vas entrer pour le posséder.

23 : 21 Quand tu auras voué un vœu à l'Éternel ton Dieu, tu ne tarderas point à l'accomplir ; car l'Éternel ton Dieu ne manquerait point de le requérir de toi ; ainsi il y aurait du péché en toi.

23 : 22 Mais quand tu t'abstiendras de vouer, il n'y aura pas pour cela de péché en toi.

23 : 23 Tu prendras garde de faire ce que tu auras proféré de ta bouche, ainsi que tu l'auras voué de ton bon gré à l'Éternel ton Dieu, ce que tu auras, dis-je, prononcé de ta bouche.

23 : 24 Quand tu entreras dans la vigne de ton prochain tu pourras bien manger des raisins selon ton appétit, jusqu'à en être rassasié ; mais tu n'en mettras point dans ton vaisseau.

23 : 25 Quand tu entreras dans les blés de ton prochain, tu pourras bien arracher des épis avec ta main ; mais tu ne mettras point la faucille dans les blés de ton prochain.

24 : 1 Quand quelqu'un aura pris une femme, et se sera marié avec elle, s'il arrive qu'elle ne trouve pas grâce devant ses yeux, à cause qu'il aura trouvé en elle quelque chose de malhonnête, il lui donnera par écrit la lettre de divorce, et la lui ayant mise entre les mains, il la renverra hors de sa maison.

24 : 2 Et quand elle sera sortie de sa maison, et que s'en étant allée, elle se sera mariée à un autre mari ;

24 : 3 Si ce dernier mari la prend en haine, et lui donne par écrit la lettre de divorce, et la lui met en main, et la renvoie de sa maison, ou que ce dernier mari qui l'avait prise pour sa femme, meure ;

24 : 4 Alors son premier mari qui l'avait renvoyée, ne pourra pas la reprendre pour sa femme, après avoir été cause qu'elle s'est souillée : car c'est une abomination devant l'Éternel : ainsi tu ne chargeras point de péché le pays que l'Éternel ton Dieu te donne en héritage.

24 : 5 Quand quelqu'un se sera nouvellement marié, il n'ira point à la guerre, et on ne lui imposera aucune charge : mais il en sera exempt dans sa maison pendant un an, et sera en joie à la femme qu'il aura prise.

24 : 6 On ne prendra point pour gage les deux meules, non pas même la meule de dessus, parce qu'on prendrait pour gage la vie de son prochain.

24 : 7 Quand on trouvera quelqu'un qui aura commis un larcin de la personne de quelqu'un de ses frères des enfants d'Israël, et qui en aura fait trafic, et l'aura vendu ; ce larron-là mourra, et tu ôteras le mal du milieu de toi.

24 : 8 Prends garde à la plaie de la lèpre, afin que tu gardes soigneusement et fasses tout ce que les Sacrificateurs qui sont de la race de Lévi, vous enseigneront : vous prendrez garde à faire selon ce que je leur ai commandé.

24 : 9 Qu'il te souvienne de ce que l'Éternel ton Dieu fit à Marie en chemin, après que vous fûtes sortis d'Égypte.

24 : 10 Quand tu auras droit d'exiger de ton prochain quelque chose qui te sera dû, tu n'entreras point dans sa maison pour prendre son gage ;

24 : 11 Mais tu te tiendras dehors, et l'homme duquel tu exiges la dette, t'apportera le gage dehors.

24 : 12 Et si l'homme est pauvre, tu ne te coucheras point ayant encore son gage ;

24 : 13 Mais tu ne manqueras point de lui rendre le gage dès que le soleil sera couché, afin qu'il couche dans son vêtement, et qu'il te bénisse : et cela te sera justice devant l'Éternel ton Dieu.

24 : 14 Tu ne feras point de tort au mercenaire pauvre et nécessaire d'entre tes frères, ou d'entre les étrangers qui demeurent en ton pays, dans quelqu'une de tes demeures.

24 : 15 Tu lui donneras son salaire le jour même qu'il aura travaillé, avant que le soleil se couche, car il est pauvre, et c'est à quoi son âme s'attend ; afin qu'il ne crie point contre toi à l'Éternel, et que tu ne pêches point en cela.

24 : 16 On ne fera point mourir les pères pour les enfants ; on ne fera point aussi mourir les enfants pour les pères ; mais on fera mourir chacun pour son péché.

24 : 17 Tu ne pervertiras point le droit de l'étranger, ni de l'orphelin, et tu ne prendras point pour gage le vêtement de la veuve.

24 : 18 Et il te souviendra que tu as été esclave en Égypte ; et que l'Éternel ton Dieu t'a racheté de là ; c'est pourquoi je te commande de faire ces choses.

24 : 19 Quand tu feras ta moisson dans ton champ, et que tu auras oublié dans ton champ quelque poignée d'épis, tu n'y retourneras point pour la prendre ; mais cela sera pour l'étranger, pour l'orphelin, et pour la veuve ; afin que l'Éternel ton Dieu te bénisse en toutes les oeuvres de tes mains.

24 : 20 Quand tu battras tes oliviers, tu n'y retourneras point pour rechercher branche après branche ; mais ce qui sera demeuré sera pour l'étranger, pour l'orphelin, et pour la veuve.

24 : 21 Quand tu vendangeras ta vigne, tu ne grappilleras point les raisins qui seront demeurés après toi ; mais cela sera pour l'étranger, pour l'orphelin, et pour la veuve.

24 : 22 Et il te souviendra que tu as été esclave au pays d'Égypte ; c'est pourquoi je te commande de faire ces choses.

25 : 1 Quand il y aura eu un différend entre quelques-uns, et qu'ils viendront en jugement afin qu'on les juge, on justifiera le juste, et on condamnera le méchant.

25 : 2 Si le méchant a mérité d'être battu, le juge le fera jeter par terre, et battre devant soi par un certain nombre de coups, selon l'exigence de son crime.

25 : 3 Il le fera donc battre de quarante coups, et non de davantage, de peur que s'il continue à le battre au-delà de ces coups, la plaie ne soit excessive, et que ton frère ne soit traité trop indignement devant tes yeux.

25 : 4 Tu n'emmuselleras point ton bœuf, lorsqu'il foule le grain.

25 : 5 Quand il y aura des frères demeurant ensemble, et que l'un d'entre eux viendra à mourir sans enfants, alors la femme du mort ne se mariera point dehors à un étranger ; mais son beau-frère viendra vers elle, et la prendra pour femme, et l'épousera comme étant son beau-frère.

25 : 6 Et le premier-né qu'elle enfantera, succédera en la place du frère mort, et portera son nom, afin que son nom ne soit point effacé d'Israël.

25 : 7 Que s'il ne plaît pas à cet homme-là de prendre sa belle-soeur, alors sa belle-soeur montera à la porte vers les Anciens, et dira : Mon beau-frère refuse de relever le nom de son frère en Israël, et ne veut point m'épouser par droit de beau-frère.

25 : 8 Alors les Anciens de sa ville l'appelleront, et parleront à lui ; et s'il demeure ferme, et qu'il dise : Il ne me plaît point de la prendre ;

25 : 9 Alors sa belle-soeur s'approchera de lui devant les Anciens, et lui ôtera son soulier du pied, et lui crachera au visage, et prenant la parole, elle dira : C'est ainsi qu'on fera à l'homme qui n'édifiera point la maison de son frère.

25 : 10 Et son nom sera appelé en Israël, la maison de celui à qui on a déchaussé le soulier.

25 : 11 Quand quelques-uns auront querelle ensemble l'un contre l'autre, si la femme de l'un s'approche pour délivrer son mari de celui qui le bat, et qu'avançant sa main elle l'empoigne par ses parties honteuses ;

25 : 12 Alors tu lui couperas la main ; et ton oeil ne l'épargnera point.

25 : 13 Tu n'auras point en ton sacchet deux sortes de pierres à peser, une grande et une petite.

25 : 14 Il n'y aura point aussi dans ta maison deux sortes d'Épha, un grand et un petit ;

25 : 15 Mais tu auras les pierres à peser entières et justes ; tu auras aussi un Épha entier et juste, afin que tes jours soient prolongés sur la terre que l'Éternel ton Dieu te donne.

25 : 16 Car quiconque fait ces choses-là, quiconque fait une injustice, est en abomination à l'Éternel ton Dieu.

25 : 17 Qu'il te souvienne de ce qu'Hamalec t'a fait en chemin, quand vous sortiez d'Égypte :

25 : 18 Comment il est venu te rencontrer en chemin, et a chargé en queue tous les faibles qui te suivaient, quand tu étais las et travaillé, et n'a point eu de crainte de Dieu.

25 : 19 Quand donc l'Éternel ton Dieu t'aura donné du repos de tous tes ennemis tout à l'entour, dans le pays que l'Éternel ton Dieu te donne en héritage pour le posséder, alors tu effaceras la mémoire d'Hamalec de dessous les cieux : ne l'oublie point.

## Esaië

54 : 1 Réjouis-toi, avec chant de triomphe, stérile *qui* n'enfantais point, *toi qui* ne savais ce que c'est du travail d'enfant, éclate de joie avec chant de triomphe, et t'égaye : car les enfants de celle qui était délaissée, *seront* en plus grand nombre que les enfants de celle qui était mariée, a dit l'Éternel.

54 : 2 Élargis le lieu de ta tente, et qu'on étende les courtines de tes pavillons : n'épargne rien, allonge tes cordages, et fais tenir ferme tes pieux.

54 : 3 Car tu te répandras à droite et à gauche, et ta postérité possédera les nations, et rendra habitées les villes désertes.

54 : 4 Ne crains point, car tu ne seras point honteuse, ni confuse, et tu ne rougiras point : mais tu oublieras la honte de ta jeunesse, et n'auras plus mémoire de l'opprobre de ton veuvage.

54 : 5 Car ton mari est celui qui t'a faite ; l'Éternel des armées est son Nom : et ton Rédempteur est le Saint d'Israël ; il sera appelé le Dieu de toute la terre.

54 : 6 Car l'Éternel t'a appelée comme une femme délaissée et travaillée en son esprit, et comme une femme qu'on aurait épousée dans la jeunesse, et qui aurait été répudiée, a dit ton Dieu.

54 : 7 Je t'ai délaissée pour un petit moment : mais je te rassemblerai par grandes compassions.

54 : 8 J'ai caché ma face arrière de toi pour un moment dans le temps de l'indignation : mais j'ai eu compassion de toi par une gratuité éternelle, a dit l'Éternel ton Rédempteur.

54 : 9 Car ceci me sera comme les eaux de Noé : c'est que comme j'ai juré que les eaux de Noé ne passeront plus sur la terre ; ainsi j'ai juré que je ne serai plus indigné contre toi, et que je ne te tancerai plus.

54 : 10 Car quand les montagnes se remueraient, et que les coteaux crouleraient, ma gratuité ne se retirera point de toi, et l'alliance de ma paix ne bougera point, a dit l'Éternel, qui a compassion de toi.

## Luc

23 : 1 Puis ils se levèrent tous et le menèrent à Pilate.

23 : 2 Et ils se mirent à l'accuser, disant ; Nous avons trouvé cet homme pervertissant la nation, et défendant de donner le tribut à César, et se disant être le Christ, le Roi.

23 : 3 Et Pilate l'interrogea, disant ; Es-tu le Roi des Juifs ? et Jésus répondant, lui dit ; Tu le dis.

23 : 4 Alors Pilate dit aux principaux Sacrificateurs et à la troupe du peuple ; Je ne trouve aucun crime en cet homme.

23 : 5 Mais ils insistaient encore davantage, disant ; Il émeut le peuple, enseignant par toute la Judée, et ayant commencé depuis la Galilée jusques ici.

23 : 6 Or quand Pilate entendit parler de la Galilée, il demanda si cet homme était Galiléen :

23 : 7 Et ayant appris qu'il était de la juridiction d'Hérode, il le renvoya à Hérode, qui en ces jours-là était aussi à Jérusalem.

23 : 8 Et lorsque Hérode vit Jésus, il en fut fort joyeux, car il y avait longtemps qu'il désirait de le voir, à cause qu'il entendait dire plusieurs choses de lui, et il espérait qu'il lui verrait faire quelque miracle.

23 : 9 Il l'interrogea donc par divers discours : mais Jésus ne lui répondit rien.

23 : 10 Et les principaux Sacrificateurs et les Scribes comparurent-là, l'accusant avec une grande véhémence.

23 : 11 Mais Hérode avec ses gens l'ayant méprisé, et s'étant moqué de lui, après qu'il l'eut revêtu d'un vêtement blanc, le renvoya à Pilate.

23 : 12 Et en ce même jour Pilate et Hérode devinrent amis entre eux : car auparavant ils étaient en inimitié ensemble.

23 : 13 Alors Pilate ayant appelé les principaux Sacrificateurs, et les Gouverneurs, et le peuple, il leur dit :

23 : 14 Vous m'avez présenté cet homme comme pervertissant le peuple : et voici, l'en ayant fait répondre devant vous, je n'ai trouvé en cet homme aucun de ces crimes dont vous l'accusez :

23 : 15 Ni Hérode non plus : car je vous ai renvoyés à lui, et voici, rien ne lui a été fait qui marque qu'il soit digne de mort.

23 : 16 Quand donc je l'aurai fait fouetter, je le relâcherai.

23 : 17 Or il fallait qu'il leur relâchât quelqu'un à la fête.

23 : 18 Et toutes les troupes s'écrièrent ensemble, disant ; Ôte celui-ci, et relâche-nous Barrabas :

23 : 19 Qui avait été mis en prison pour quelque sédition faite dans la ville, avec meurtre.

23 : 20 Pilate donc leur parla encore, voulant relâcher Jésus :

23 : 21 Mais ils s'écriaient, disant ; Crucifie, crucifie-le.

23 : 22 Et il leur dit pour la troisième fois ; Mais quel mal a fait cet homme ? je ne trouve rien en lui qui soit digne de mort ; l'ayant donc fait fouetter, je le relâcherai.

23 : 23 Mais ils insistaient à grands cris, demandant qu'il fût crucifié : et leurs cris et ceux des principaux Sacrificateurs se renforçaient.

23 : 24 Alors Pilate prononça que ce qu'ils demandaient, fût fait.

23 : 25 Et il leur relâcha celui qui pour sédition et pour meurtre avait été mis en prison, et lequel ils demandaient : et il abandonna Jésus à leur volonté.

## 1 Corinthiens

5 : 1 On entend dire de toutes parts qu'il y a parmi vous de la paillardise, et même une telle paillardise, qu'entre les Gentils il n'est point fait mention de semblable : c'est que quelqu'un entretient la femme de son père.

5 : 2 Et cependant vous êtes enflés *d'orgueil*, et vous n'avez pas plutôt mené deuil, afin que celui qui a commis cette action fût retranché du milieu de vous.

5 : 3 Mais moi, étant absent de corps, mais présent en esprit, j'ai déjà ordonné comme si j'étais présent, touchant celui qui a ainsi commis une telle action,

5 : 4 Vous et mon esprit étant assemblés au Nom de notre Seigneur Jésus-Christ, *j'ai, dis-je*, ordonné, par la puissance de notre Seigneur Jésus-Christ,

5 : 5 Qu'un tel homme soit livré à satan, pour la destruction de la chair : afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jésus.

## Marc

7 : 24 Puis partant de là, il s'en alla vers les frontières de Tyr et de Sidon ; et étant entré dans une maison, il ne voulait pas que personne le sût, mais il ne put être caché.

7 : 25 Car une femme qui avait une petite fille possédée d'un esprit immonde, ayant ouï parler de lui, vint et se jeta à ses pieds ;

7 : 26 (Or cette femme était Grecque, Syro-Phénicienne de nation) et elle le pria qu'il jetât le diable hors de sa fille.

7 : 27 Mais Jésus lui dit ; Laisse premièrement rassasier les enfants : car il n'est pas bon de prendre le pain des enfants, et de le jeter aux petits chiens.

7 : 28 Et elle lui répondit, et dit ; Il est vrai, Seigneur : cependant les petits chiens mangent sous la table les miettes que les enfants laissent tomber.

7 : 29 Alors il lui dit ; À cause de cette parole va-t-en : le diable est sorti de ta fille.

7 : 30 Quand elle s'en fut donc allée en sa maison, elle trouva que le diable était sorti, et que sa fille était couchée sur le lit.

7 : 31 Puis Jésus étant encore parti des frontières de Tyr et de Sidon, il vint à la mer de Galilée par le milieu du pays de Décapolis.

7 : 32 Et on lui amena un sourd qui avait la parole empêchée, et on le pria de poser les mains sur lui.

7 : 33 Et Jésus l'ayant tiré à part, hors de la foule, lui mit les doigts dans les oreilles ; et ayant craché, lui toucha la langue.

7 : 34 Puis regardant vers le ciel, il soupira, et lui dit ; Hephphatah, c'est-à-dire, Ouvre-toi.

7 : 35 Et aussitôt ses oreilles s'ouvrirent, et le lien de sa langue se délia, et il parla aisément.

7 : 36 Et Jésus leur commanda de ne le dire à personne : mais plus il le défendait, plus ils le publiaient.

7 : 37 Et ils en étaient extrêmement étonnés, disant ; Il a tout bien fait : il fait ouïr les sourds, et parler les muets.